

PROGRAMME ESTIVAL : Les jeunes cœurs de Berry !

Sous réserve des mesures sanitaires liées à la COVID, la **Communauté de communes Cœur de Berry** souhaite organiser une programmation estivale d'activités sportives et culturelles pour les collégiens et lycéens du territoire du mercredi 7 juillet au mardi 13 juillet.

Contact CDC : 02.48.51.13.73

PERMANENCE ADMINISTRATIVE ET SOCIALE (rappel)

Madame BELLOT assurera en mairie une aide aux démarches administratives. Ces permanences se dérouleront les vendredis, généralement tous les quinze jours de 17 à 18 heures. Elles se feront sur rendez vous. Merci de prendre contact au préalable avec le secrétariat mairie au 02.48.51.30.12. Possibilité de déposer la demande sous pli cacheté. En tout cas, pensez à le faire suffisamment tôt au cas où des recherches en amont seraient nécessaires. **La confidentialité sera de rigueur.**

VACCINATIONS COVID : DU DOMICILE AU CENTRE

Le Département du Cher organise le transport vers le centre de vaccination le plus proche sous certaines conditions. Réservation auprès de votre mairie.

SIAEP : Les travaux de l'unité de traitement pour la distribution de l'eau adoucie sont terminés, des essais ont été réalisés. Les analyses effectuées sont conformes.

La mise en service a débuté le Lundi 8 février.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans à condition qu'ils aient été recensés. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire auprès de la mairie. Vous devez vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

PROCHAINES ELECTIONS

Les Elections régionales de 2021 doivent avoir lieu le 13 et 20 juin 2021, en même temps que les élections départementales afin de renouveler les 17 conseils régionaux. Initialement prévues en mars 2021, le scrutin est reporté de plusieurs mois en raison de la pandémie de Covid-

Nous vous invitons à venir nous rejoindre sur la page facebook de la mairie et PanneauPocket (sur vos téléphones).



Ne pas jeter sur la voie publique



LETTRE DE LA MAIRIE

N° 3 – Février-Mars 2021



LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

C'est avec une grande satisfaction que je m'adresse à vous par le biais de notre première lettre d'information de l'année. Les circonstances actuelles font que nous avançons à petits pas mais vous constaterez que notre détermination reste intacte et que des projets importants sont d'actualité.

Le printemps arrive, annonciateur de jours meilleurs et synonyme de reprise de travaux. En effet, plusieurs chantiers programmés en 2020 pourront être réalisés et prouver que notre commune n'est pas en léthargie mais ne demande qu'à vivre.

Pour y parvenir, puisons notre force dans les vers de Victor Hugo: "Le soleil a toujours l'aube comme précurseur".

Pascal Rapin

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :

Nous vous avons promis une réunion publique afin d'échanger sur notre village. Malheureusement les conditions sanitaires ne nous le permettent pas. Mais nous ne renonçons pas à nos engagements.

AU SOMMAIRE :

Page 1

- Le mot du Maire.
- Démocratie participative.

Page 2

- Eclairage public.
- Parc photovoltaïque.

Page 3

- Pressoir.
- Plantation d'arbres.
- Petits travaux.
- Nuisances sonores.
- Brulage des déchets verts.
- Dépôts sauvages.

Page 4

- Programme estival.
- Permanence Administrative.
- Vaccination Covid.
- SIAEP.
- Inscription sur liste électorale.
- Elections.

Responsable de Publication :
M. Pascal Rapin
Secrétaire : Nathalie Houssier
assistée de la commission
communication.

Mairie de Quincy - 9 Place de la Mairie

18120 Quincy

02.48.51.30.12

Mail : mairie.quincy@wanadoo.fr

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi 13h30/17h30

Mercredi : 10h/12h

Samedi : 10h30 / 12H – permanence d'un élu

NOS PROJETS, NOS REALISATIONS.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Les réformes introduites par le Grenelle de l'environnement prônent une utilisation raisonnée des ressources naturelles notamment de l'énergie, en effet :

L'article 41 de la loi du 3 août 2009 dite « Grenelle 1 » prévoit notamment les émissions de la lumière artificielle énergétique.

Aussi, de plus en plus de communes limitent l'éclairage de nuit. La municipalité de QUINCY (18), s'inscrivant dans cette démarche, réfléchit sur la pertinence et les possibilités de couper l'éclairage public de 23 heures 30 à 05 heures 30 du matin sur l'étendue du territoire.

L'objectif est triple :

-Réaliser des économies budgétaires estimées à 30 %. La facture annuelle est en moyenne de 15000 euros.

-Garantir une meilleure qualité de nuit, à protéger la santé des habitants et respecter les dispositions législatives et réglementaires afin de limiter les nuisances lumineuses et leurs effets.

-Protéger la biodiversité. L'éclairage public participe à la perturbation et à la disparition de certaines espèces notamment les insectes déjà mis à mal par les pesticides utilisés par l'agriculture intensive.

Quant à la délinquance, les statistiques démontrent que l'extinction nocturne n'a aucun impact en matière d'insécurité. Il apparaît que les usagers sont plus attentifs et circulent à une vitesse moins élevée.

Nous sommes cependant très soucieux des appréciations de nos concitoyens. Dans l'impossibilité d'organiser une réunion publique nous vous invitons à nous faire part de vos suggestions par écrit que vous pourrez déposer en mairie ou de vive voix auprès de vos élus.

CREATION D'UNE FERME PHOTOVOLTAÏQUE

Le photovoltaïque est une technologie permettant de convertir l'énergie solaire en énergie électrique par l'intermédiaire de cellules photovoltaïques dispersées en modules appelés :

« panneaux photovoltaïques ».

Cet effet a été découvert en 1839 par le physicien François BECQUEREL. Cette filière s'est ensuite développée par la nécessité d'approvisionner en électricité solaire les satellites.

Cette énergie est dite renouvelable car sa source est considérée comme inépuisable à l'échelle du temps humain. Vous avez sans doute remarqué des installations chez des particuliers, des agriculteurs ou carrément des fermes photovoltaïques comme il en existe à Marmagne (18) et Migny (36), les plus proches de chez nous.

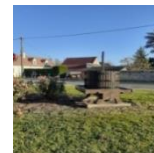
Actuellement, EDF (énergies renouvelables) travaille sur une propriété privée (ancienne sablière) commune de Quincy (18) dont le but est d'implanter une ferme photovoltaïque.

L'emprise s'étendrait sur 40 hectares, dont une partie flottante et ferait de ce site l'un des plus importants de la région. L'énergie produite pourrait alimenter une ville de 15000 habitants. Le plan local d'urbanisme (PLU) devra être adapté avec un projet d'intérêt général. L'évaluation environnementale est en cours et devrait être terminée au mois d'Avril prochain. Restera l'enquête publique à réaliser ainsi que les démarches liées à la délivrance du permis de construire.

La municipalité suit avec attention ce projet qui s'inscrit dans le droit fil des attentes du territoire pour inclure les acteurs locaux (bureaux d'études, restauration, hébergement, entretien du terrain).

En outre l'impact économique serait important en matière de retombées fiscales dont profiteraient : la commune, la communauté de communes, le département et la région.

PRESSOIR : Vous avez sans doute remarqué le nouvel emplacement de notre pressoir. Une mise en beauté par notre équipe technique fût nécessaire. Notre souhait est de mettre en valeur notre village par son entretien régulier et par son atout : un vignoble reconnu mondialement. Ce pressoir a trouvé sa place !



PLANTATIONS D'ARBRES : La commission environnement a procédé au remplacement des arbres malades aux abords du Cher qu'il a fallu couper pour des raisons de sécurité. Ils ont été remplacés par 4 mûriers platanes choisis pour leur croissance rapide et leur grand développement.

PROJET PETITS TRAVAUX :

La commission travaux va réaliser un rafraîchissement ou changement de nos équipements (tables et poubelles) prochainement au plan d'eau. Ce lieu est en effet de plus en plus apprécié et fréquenté. Par ailleurs une remise en état du matériel du terrain de sport (panneaux de basket) est également à l'ordre du jour.

Le Printemps arrive : nos responsabilités, notre respect, nos devoirs de citoyens.

NUISANCES SONORES :

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé. L'article 15 de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du cher indique :

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que

- De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi.
- De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi.
- De 10 h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés.

BRÛLAGE DES DECHETS VERTS : Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage, et autres pratiques similaires constituent des déchets qui ne doivent pas être brûlés à l'air libre. Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Le brûlage à l'air libre est interdit, vous pouvez apporter vos déchets verts à la déchetterie de Lury sur Arnon muni de votre carte d'accès. Une amende de 450 € est applicable en cas d'infraction.

RESPECT DE L ENVIRONNEMENT : DEPOTS SAUVAGES

Les sanctions encourues en cas de dépôt sauvage de déchets peuvent aller jusqu'à 1500 € selon l'article L541-3 du Code de l'environnement.

La mise en œuvre de sanctions doit contribuer à mettre un terme à certains comportements peu soucieux de la qualité de la vie. Qui plus est ces agissements compromettent les efforts entrepris par les collectivités pour une bonne élimination des déchets.

La déchetterie de la CDC est à votre disposition pour la collecte.